

Lyon, mercredi 25 février 2026

Réponse au Syndicat national des arts vivants

Je vous remercie pour votre interpellation et pour l'attention que vous portez aux élections métropolitaines des 15 et 22 mars 2026. Ce scrutin concerne directement les compétences exercées par la Métropole de Lyon au quotidien : développement économique et emploi, transports et mobilités, logement, eau et assainissement, transition écologique, aménagement, solidarités, collèges, qualité de vie et services publics locaux. Autant de leviers structurants pour l'avenir du territoire et pour les conditions de vie de ses habitantes, habitants, acteurs économiques comme associatifs.

Dans ce cadre, les 14 listes *Avançons ensemble, l'union de la gauche et des écologistes avec Bruno Bernard* et leurs 178 candidates et candidats engagés dans cette élection portent une responsabilité collective : prolonger et ouvrir une nouvelle étape pour la Métropole de Lyon, en s'appuyant sur l'action conduite ces dernières années, tout en préparant le territoire aux grandes transformations à venir. Il s'agit de consolider un modèle métropolitain capable de protéger les biens communs, de renforcer les solidarités, d'accompagner l'activité économique et l'innovation, et d'anticiper les transitions écologiques, sociales et démocratiques.

Attachés au débat d'idées, à la confrontation argumentée et à la construction de projets collectifs avec les forces vives du territoire, nous avons souhaité répondre précisément aux questions que vous soulevez. Vous trouverez ci-après nos éléments de réponse, dans un esprit de clarté, d'engagement et de contribution au débat public métropolitain.

Bruno Bernard
Président-candidat

1. Quelle prise en compte et mise en application des droits culturels des personnes dans La politique culturelle de votre collectivité : reconnaissance de la diversité des identités et des parcours culturels, soutien à des projets d'infusion artistique associant les habitants à des projets de création, espaces publics de discussion et de confrontation culturelles ?

Depuis 2020, la culture constitue une priorité politique affirmée de la majorité métropolitaine. Cette ambition s'est traduite par l'adoption d'une Stratégie culturelle 2021-2026 structurée autour de trois grandes orientations :

- développer la culture comme levier d'inclusion sociale,
- accompagner la structuration de la filière culturelle,
- garantir un maillage territorial équilibré de l'offre culture et contribuer à la construction d'un récit commun métropolitain.

Nous avons fait le choix d'augmenter significativement le budget de cette politique passant de 24 à 27M€, soit une augmentation de 8 %.

Les droits culturels constituent un fil conducteur de cette stratégie et notre politique vise l'accès, la participation et la contribution de toutes et tous à la vie culturelle, sans discrimination sociale, territoriale ou de genre.

Cette orientation repose sur une logique de « faire en commun » avec les habitants, les acteurs culturels et les territoires. Elle s'est traduite concrètement par le renforcement de l'éducation artistique et culturelle dont le budget est passé de 90k€ à 500k avec de nombreux projets en milieu scolaire, la mise en place des classes culturelles numériques ou encore la création de résidences artistiques dans les territoires ; par des actions hors les murs portées par les grands équipements et événements que nous soutenons ; et par une territorialisation accrue de nos politiques culturelles. Cette logique repose sur une transformation de notre manière d'agir : passer d'une politique culturelle « pour » les habitants à une politique culturelle « avec » les habitants.

Cette approche s'incarne également dans la Déclaration métropolitaine de coopération culturelle 2024-2030 adoptée dans le cadre du Contrat de Ville. Ce dispositif engage les grands équipements culturels métropolitains, les communes et les acteurs de terrain à développer des projets co-construits dans les quartiers prioritaires, fondés sur les droits culturels et la participation des habitants. Entre 2017 et 2023, plus de 200 projets avaient déjà été suivis dans ce cadre, mobilisant 130 établissements culturels et de nombreux partenaires de l'éducation populaire et champ social. Et cette nouvelle Déclaration a relancé cette stratégie avec pour objectif, non seulement de diffuser l'offre culturelle mais de reconnaître les habitants comme contributeurs à part entière de la vie culturelle du territoire.

Pour le prochain mandat, nous poursuivrons cette approche en travaillant avec les acteurs culturels que nous finançons pour qu'ils intègrent encore davantage les habitants à leurs projets – dans les démarches de création, dans l'action culturelle, dans les dispositifs d'éducation artistique – et nous renforcerons les espaces de dialogue culturel dans nos dispositifs.

Nous mettrons également en place un Kiosque culturel métropolitain, conçu comme un véritable service public de l'accès à la culture. Il mettra d'améliorer la lisibilité de la diversité de l'offre culturelle sur le territoire, de développer des tarifications réduites (via

une billetterie de dernière minute sur les invendus), de proposer de nouvelles offres, notamment à travers la future bibliothèque numérique métropolitaine et de mieux valoriser les dispositifs existants comme Culture Pour Tous afin que les publics les plus fragiles puissent plus facilement accéder aux propositions culturelles.

L'objectif est clair : lever les freins d'accès liés au coût, à la méconnaissance de l'offre ou aux inégalités et faire en sorte que chaque habitant puisse exercer pleinement ses droits culturels.

2. Mettrez-vous en place des critères discriminants (positifs) pour les projets prenant en compte la parité Femme-Homme et pour les projets qui intègrent la diversité des origines sociales et culturelles de la population ?

Dans notre stratégie culturelle pour le premier mandat, nous avons fait de l'égalité femmes/hommes un axe transversal de notre politique. Nous travaillons avec nos partenaires culturels afin que cette dimension soit partie intégrante de leur approche : dans la programmation des salles et des événements ou dans la réflexion sur la muséographie des musées par exemple. Cette dimension a été intégrée aux conventions d'objectifs et de moyens que nous avons conclues avec les structures dont nous assurons un financement important. Nous avons également intégré cette dimension dans notre Schéma métropolitain des enseignements artistiques en travaillant avec les écoles de musique afin qu'elles construisent des plans d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs établissements, qu'elles fassent évoluer les représentations sur les stéréotypes de genre dans les pratiques artistiques et qu'elles luttent contre les violences sexistes et sexuelles. Nous avons mis en place une grande campagne de communication accompagnée de guides de formation pour les acteurs culturels intitulée « Ma pratique n'a pas de genre » afin de lutter contre les stéréotypes.

Nous poursuivrons cette logique en renforçant les critères bonifiants dans les appels à projets et dans les conventions afin de tendre vers des objectifs de parité dans les équipes et les programmations, et de renforcer les actions concrètes en faveur de la diversité sociale et culturelle des publics ainsi qu'en faveur des démarches d'aller-vers.

Notre objectif n'est pas d'ajouter une contrainte formelle mais d'inscrire ces exigences dans un cadre partagé et évalué.

3. Pensez-vous rééquilibrer le financement de votre collectivité pour un soutien plus important aux équipes artistiques et aux lieux intermédiaires indépendants ?

Depuis 2020, notre objectif a été de progressivement tendre vers une meilleure répartition des financements entre les structures culturelles. Sans bouleverser les équilibres économiques des institutions financées, nous avons augmenté le budget global dédié à la culture (8 % sur le mandat), ce qui nous a permis d'augmenter certains acteurs dont la santé financière était plus fragile. Nous avons par exemple accordé une subvention exceptionnelle de 100k€ au festival Woodstower après une édition perturbée par de fortes intempéries.

En 2025, le contexte financier de notre collectivité (baisse des recettes due à des choix de l'État couplée à une très forte augmentation des dépenses obligatoires de nos politiques sociales) nous a contraint à revoir le budget dédié à la culture à la baisse. Nous avons

alors fait le choix de porter la totalité de notre effort budgétaire sur les 9 structures les plus importantes et les plus solides financièrement afin de ne pas toucher aux quelques 140 autres, soutenues de manière pérenne, qui étaient souvent bien plus fragiles et plus petites et de préserver les politiques culturelles au coeur de notre stratégie dont l'éducation artistique et culturelle ou la politique de diffusion sur l'ensemble du territoire.

Ces choix traduisent une volonté politique forte : protéger le tissu culturel indépendant, les équipes artistiques et les structures de proximité, tout en maintenant l'équilibre global de l'écosystème.

Ce mouvement s'inscrit également dans l'axe « structuration de la filière culturelle » de notre stratégie culturelle. Cette politique vise à renforcer la résilience de l'écosystème en soutenant les acteurs les plus fragiles, en accompagnant les modèles économiques, en développant les outils de mutualisation et en favorisant la coopération entre structures.

Durant le prochain mandat, nous poursuivrons ce mouvement de rééquilibrage de façon progressive, en veillant à ne pas fragiliser les équilibres des uns et des autres mais en renforçant la part des soutiens à la diffusion dans les lieux intermédiaires indépendants.

Par ailleurs, nous créerons un fonds de solidarité pour les musiques actuelles qui sera basé sur un mécanisme volontaire de responsabilité collective au sein de la filière. Il permettra de renforcer la solidité économique des lieux indépendants, de soutenir la prise de risque artistique, d'accompagner l'émergence d'artistes locaux et de préserver un maillage territorial diversifié de salles et de festivals. Face aux logiques de concentration et à la fragilisation des modèles économiques du secteur, la puissance publique doit créer les conditions d'une solidarité structurée au sein de la filière, au service de la diversité artistique et de l'indépendance des acteurs.

4. Pensez-vous favoriser l'accès des compagnies et équipes locales aux lieux de programmation dépendant de votre collectivité ?

C'est un axe structurant de notre action. Dans le cadre de notre financement aux grands équipements et événements de centralité – Nuits de Fourvière, Opéra, TNP, Célestins, Biennale de la danse, entre autres – nous avons des exigences fortes en matière d'ouverture aux équipes du territoire. Nous encourageons et renforçons les démarches de coproduction, les résidences artistiques ou les actions hors les murs dans les communes, les quartiers populaires et les territoires plus éloignés des centres culturels historiques. Il ne s'agit pas d'opposer centralité et proximité mais de mieux les articuler : les grands équipements doivent pleinement contribuer à la vitalité artistique de l'ensemble du territoire métropolitain.

En parallèle, nous avons fortement développé la politique de diffusion. Son budget a été doublé au début du mandat pour atteindre 1M€ afin de soutenir des lieux culturels sur l'ensemble du territoire et de créer une offre d'événements culturels dans des territoires plus éloignés des grands équipements.

Cette politique a permis la création ou le renforcement de festivals, le développement de résidences artistiques et l'implantation de propositions culturelles dans des secteurs périurbains, des quartiers populaires et des communes rurales. Elle donne aux équipes artistiques locales de nouvelles possibilités de diffusion.

Pour le prochain mandat, nous poursuivrons et amplifierons cette dynamique. Nous encouragerons encore davantage les coproductions, les résidences et les actions hors les

murs des grands équipements tout en consolidant la politique de diffusion du spectacle vivant, afin que chaque habitant puisse bénéficier d'une offre culturelle de qualité et que les compagnies du territoire trouvent des espaces durables de visibilité et de coopération.

5. Comment pensez-vous développer une concertation égalitaire des équipes et compagnies artistiques indépendantes avec les lieux labellisés par votre collectivité pour tout ce qui concerne l'activité sur le territoire (action culturelle, EAC) ?

Nous considérons que la structuration et la vitalité d'un écosystème culturel reposent sur la capacité de ses acteurs à travailler ensemble dans un cadre clair et régulier de dialogue. Le futur fonds de solidarité pour les musiques actuelles ne sera pas seulement un outil financier. Il constituera aussi un cadre de gouvernance permettant à l'ensemble des acteurs de la filière – salles indépendantes, grands équipements, festivals – de se mettre autour de la table.

Au-delà de la gestion du fonds, la création de cette instance pourra permettre de définir des principes de bonnes pratiques partagés : complémentarité des programmations, soutien à l'émergence, équilibre entre têtes d'affiche et découverte, coopération territoriale, diffusion des artistes locaux... L'objectif est de stimuler l'écosystème en nourrissant la complémentarité plutôt que la concurrence.

Plus largement, dans le cadre de notre politique de structuration des filières culturelles, nous poursuivrons et amplifierons l'organisation de temps réguliers de dialogue et de concertation. Ces espaces pour associer les différents acteurs afin de mieux coordonner les actions comme l'EAC, les résidences, les coproductions ou encore l'action culturelle et d'identifier collectivement les besoins et les ajustements nécessaires.

La Métropole n'a pas vocation à se substituer aux acteurs mais elle doit assumer un rôle d'animation et de garant de l'intérêt général, afin que le dialogue soit réel, équilibré et productif pour l'ensemble du territoire.

6. Quel soutien pensez-vous attribuer aux lieux intermédiaires initiés par des artistes, des collectifs ou des équipes artistiques ?

La question des lieux intermédiaires est déjà pleinement intégrée dans notre politique de structuration des filières culturelles dont l'objectif est de renforcer la résistance, l'indépendance et la diversité de l'écosystème. En 2025, nous avons mené une étude sur l'écosystème des salles et festivals de musiques actuelles qui illustre clairement cette attention. Cette étude met en évidence :

- la fragilité économique des petites jauges, considérées pourtant comme le socle de l'émergence artistique ;
- le manque de dialogue structuré entre acteurs, au-delà de réseaux informels ;
- et la nécessité stratégique de soutenir les acteurs les plus vulnérables et d'organiser le dialogue.

Les petites salles sont explicitement décrites comme le lieu d'émergence des nouveaux talents et des esthétiques minoritaires mais aussi comme économiquement fragiles. Dans la logique des actions initiées lors du premier mandat, nos actions en faveur du soutien pour les lieux intermédiaires s'articuleront autour de trois volets.

Dans le cadre du futur Pacte de soutien à la vie associative, culturelle et sportive, nous systématiserons les conventions pluriannuelles pour les structures accompagnées, dès que cela sera possible. Cette stabilité est essentielle pour des lieux souvent précaires, confrontés à des tensions économiques structurelles.

Nous renforcerons les espaces de dialogue et de coopération associant grandes structures, lieux intermédiaires, festivals et équipes indépendantes. Il ne s'agit pas seulement d'échanger mais de construire des principes de coopération afin d'apporter des réponses concrètes à la polarisation croissante du secteur entre grandes jauges puissantes et petites structures fragilisées.

Enfin, nous travaillerons à l'articulation avec les grands projets culturels structurants du territoire, notamment les Grandes Locos pour créer des effets d'écosystème.

7. Pensez-vous développer le soutien à des compagnies et des lieux dans la durée, par le moyen de conventions pluriannuelles de territoire plutôt que par des appels à projets ?

Nous souhaitons amplifier le mouvement déjà engagé en faveur d'une plus grande stabilité des acteurs culturels en particulier les structures associatives et indépendantes. Depuis 2020, nous avons renforcé le soutien de la Métropole à la diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble du territoire. Le budget dédié à cette politique a été doublé afin de soutenir des lieux culturels dans tous les territoires et de favoriser l'émergence de nouvelles propositions artistiques, notamment dans les secteurs périurbains, les quartiers populaires et les communes rurales. Cette politique a permis de consolider des dynamiques locales sur plusieurs années, en donnant davantage de visibilité aux équipes et aux programmateurs.

En complément de la poursuite de cette politique, nous proposons la mise en place d'un Pacte de soutien à la vie associative, culturelle et sportive, fondé notamment sur des conventions pluriannuelles. Notre objectif est triple :

- sécuriser les structures en sortant de la logique d'incertitude annuelle qui fragilise l'emploi et freine les projets artistiques de moyen terme ;
- reconnaître les projets de territoire en inscrivant les équipes et les lieux dans une relation durable avec la collectivité, en cohérence avec les besoins des habitants et les dynamiques locales ;
- mieux articuler création, diffusion et action culturelle en permettant aux structures de construire des projets intégrés plutôt que de juxtaposer des réponses à des appels à projets distincts.

Il s'agit d'un principe de méthode autant que d'un outil budgétaire : faire confiance, stabiliser et construire dans la durée un écosystème culturel plus robuste et plus équitable.

8. Pensez-vous favoriser l'accompagnement de lieux et d'outils de mutualisation pour les lieux et équipes artistiques sur le territoire (bureaux, espaces de répétitions, de stockage, de véhicule, de fabrication de décors...) ?

L'accompagnement des lieux et le soutien à la création d'outils de mutualisation sont déjà un axe central de notre politique de structuration de la filière culturelle qui est au cœur

de notre stratégie culturelle. Nous avons notamment un appel à projets « Équipements culturels à usage partagé » dont l'objectif est explicitement de soutenir des équipements matériels ou immatériels destinés à être partagés durablement entre professionnels avec des exigences de gouvernance collective ou de mise à disposition ouverte. Les projets soutenus concernent majoritairement des lieux physiques mutualisés, mais aussi des projets itinérants ou des parcs de matériel mutualisés ou encore des outils numériques partagés.

En complément, nous avons lancé en 2022 l'appel à projets « Aide à l'amorçage de nouveaux services et de nouvelles organisations dans le secteur culturel » destiné à soutenir pendant trois ans des services structurants pour la filière avec une subvention dégressive favorisant l'autonomie économique. Cet outil soutient par exemple des services administratifs mutualisés, des plateformes numériques professionnelles ou des dispositifs de mise en réseau.

Cette politique s'inscrit plus largement dans une stratégie de structuration visant à accompagner les acteurs vers des modèles économiques plus robustes et le développement de la mutualisation des ressources humaines et matérielles.

Pour le prochain mandat, nous poursuivrons cette logique :

- en consolidant ces appels à projets qui ont fait la preuve de leur utilité pour soutenir des lieux intermédiaires, des studios, des ateliers partagés... ;
- en renforçant l'accompagnement en ingénierie et en coordination afin que la mutualisation ne soit pas seulement matérielle mais aussi organisationnelle (gouvernance partagée, emplois mutualisés, structuration administrative) ;
- en mobilisant le foncier vacant métropolitain dans une logique d'urbanisme transitoire en lien avec les aménageurs et les bailleurs sociaux.

L'objectif n'est pas de multiplier les dispositifs mais de consolider un cadre cohérent où la mutualisation devient une norme structurante de l'écosystème culturel métropolitain, au service de l'émergence, de la diversité artistique et de la résilience économique des acteurs.

9. Comment pensez-vous soutenir et développer le travail d'artistes et d'équipes artistiques dans tous les lieux de socialisation et d'éducation des jeunes et plus jeunes (centres sociaux, maisons des jeunes, écoles...) ?

Le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) est un axe structurant de la stratégie culturelle depuis 2020. Les moyens consacrés à l'EAC ont été multipliés par 5 pour atteindre 500k€ par an et le nombre de bénéficiaires a été triplé depuis 2019 passant de 13 000 à près de 38 000 en 2024.

Nous avons développé une politique d'EAC structurée autour de plusieurs dispositifs complémentaires dont l'appel à projets « EAC & Territoires » doté de 200k€ qui permet de soutenir 30 projets par an en moyenne concernant plusieurs collèges ou impliquant une dynamique territoriale élargie ; les dispositifs d'éducation à l'image notamment « Collèges au cinéma » qui concerne plus de 10 000 collégiens dans 67 collèges, complété par des ateliers de création et des projets avec la CinéFabrique ou le Festival national du film scolaire ; des classes à horaire aménagés métropolitaines développées en partenariat avec l'Éducation nationale et des acteurs culturels dans 8 collèges situées dans des quartiers populaires ; ou encore les conventions territoriales EAC signées avec l'État, la

Région, la CAF et les communes volontaires, notamment Lyon et Villeurbanne, qui structurent une action coordonnée sur tous les temps de la vie et favorisent les résidences d'artistes en proximité (établissements scolaires, petite enfance, EHPADs).

Cette dynamique est complétée par un dispositif Culture et Solidarités (350 000 € par an) et par un système de billetterie solidaire « Culture Pour Tous », dispositif unique à l'échelle nationale, situé à l'articulation des politiques culturelles, d'insertion et de solidarités. Culture pour tous agit comme interface entre les acteurs culturels et les structures sociales : il met à disposition une billetterie solidaire (près de 16 000 places offertes par an), anime 62 permanences culture sur le territoire, mobilise 98 partenaires culturels et plus de 900 partenaires sociaux et développe des actions d'ingénierie culturelle permettant aux professionnels du social d'utiliser la culture comme levier d'insertion et de capacitation. Au-delà de l'accès gratuit aux spectacles, Culture pour tous accompagne des projets de création participative, des parcours culturels, des chantiers éducatifs et des formations croisées entre travailleurs sociaux et acteurs culturels. Il traduit concrètement notre volonté de faire de la culture un outil de lutte contre les inégalités.

Cette politique s'inscrit dans une logique de coopération et de droits culturels : inciter les établissements et les acteurs culturels à aller vers les publics, notamment ceux qui ne fréquentent pas spontanément les institutions culturelles.

Pour le prochain mandat, nous voulons franchir une nouvelle étape notamment à travers deux orientations complémentaires :

- le développement de nouveaux « collèges à identité de projet » avec des classes à horaires aménagés sur une thématique culturelle, artistique, scientifique ou numérique qui seront également intégrées dans le projet éducatif des établissements bénéficiant ainsi à l'ensemble des élèves ;
- la mise en place d'une expérimentation « Collèges ouverts » pour faire du collège un lieu éducatif plus ouvert et ancré sur son territoire en renforçant le périscolaire avec des activités culturelles, scientifiques ou citoyennes en lien avec les associations culturelles et d'éducation populaire ; en ouvrant les collèges hors temps scolaire pour accueillir résidences d'artistes, spectacles, ateliers ou réunions associatives en articulation avec les équipements de proximité (MJC, centres sociaux, bibliothèques) ; et en renforçant le lien avec les familles via la création d'espaces parents-enfants-collège favorisant le dialogue, la prévention du décrochage et la lutte contre le harcèlement.

En articulant EAC, attractivité des collèges publics et ouverture sur le territoire, nous voulons garantir à chaque jeune un accès à la création, à la rencontre avec les artistes et à une expérience culturelle exigeante et structurante.

10. Prendrez-vous en compte l'unité des projets artistiques des compagnies, dans leurs activités de création et d'infusion artistique sur un territoire donné ?

Oui, c'est précisément le sens du changement de paradigme engagé depuis 2020. Notre stratégie culturelle adoptée en 2021 repose sur l'idée que la culture est un levier d'inclusion social et territoriale et qu'elle doit renforcer la participation des habitants. Cela implique de dépasser une logique segmentée entre création, diffusion et action culturelle pour aller vers des projets intégrés, ancrés dans les territoires.

La déclaration métropolitaine de coopération culturelle, renouvelée en 2024 dans le cadre du Contrat de ville, mobilise les équipements culturels et les communes autour d'un objectif commun : développer des actions participatives et innovantes répondant aux enjeux des quartiers populaires. Elle vise explicitement à infléchir les dispositifs artistiques et culturels vers une reconnaissance des habitants comme porteurs et contributeurs de culture.

Cela signifie que nous encourageons les résidences artistiques de territoire articulant création et présence longue auprès des habitants (par ex, la résidence de la compagnie XY avec les Nuits de Fourvière à Vaulx-en-Velin) ; les projets intergénérationnels et partenariaux mêlant établissements scolaires, structures sociales et équipements culturels ; ou encore les parcours cohérents d'EAC intégrés aux projets d'établissements et aux coopérations territoriales.

Notre volonté est de permettre aux compagnies de développer des projets cohérents, dans la durée, où la création artistique conserve son exigence propre tout en nourrissant une relation vivante avec les habitants du territoire.

11. Quel soutien pensez-vous apporter à l'emploi dans les compagnies et les lieux indépendants (adéquation des montants de subvention aux règles salariales d'emploi définies dans les conventions collectives, valorisation au juste prix des dispositifs EAC et actions périscolaires, et de tous les contrats passés par une collectivité avec une équipe artistique (cession de spectacle, interventions, ateliers) ?

Le soutien à l'emploi artistique et culturel passe d'abord par la stabilité économique des structures. Les diagnostics récents, notamment l'étude sur l'écosystème des musiques actuelles, soulignent la fragilisation des petites structures indépendantes et la nécessité de sortir d'une logique d'aides ponctuelles pour privilégier des financements pluriannuels reconnaissant leur mission d'intérêt général. Ces diagnostics identifient également le besoin de soutenir les emplois socles et de renforcer les capacités administratives (gestion RH, conformité, montage de dossiers...).

C'est le sens de notre politique de structuration de la filière, qui vise à accompagner les acteurs vers des modèles économiques plus robustes et diversifiés. Nous avons déjà soutenu des emplois mutualisés et des fonctions structurantes, comme des postes de communication partagés ou des dispositifs d'accompagnement administratif, via nos appels à projets dédiés.

Dans le contexte budgétaire contraint de 2025, nous avons fait le choix de ne pas appliquer de baisse uniforme afin de protéger les structures les plus fragiles. Cette logique sera prolongée par le développement de conventions pluriannuelles offrant davantage de visibilité aux équipes et favorisant la sécurisation de l'emploi.

Nous ne mettons pas en place d'indexation automatique des subventions sur les conventions collectives. En revanche, nous veillerons à intégrer les évolutions des règles salariales et à tendre vers une juste valorisation des interventions artistiques, qu'il s'agisse de cessions, d'ateliers ou de dispositifs d'EAC. L'objectif est de progresser de manière réaliste et soutenable, sans créer d'engagements non financés.

Enfin, le renforcement massif de l'EAC contribue à générer de l'activité pour les artistes et les compagnies. Pour le prochain mandat, nous veillerons à intégrer dans le dialogue conventionnel la question des coûts réels de l'emploi artistique et à soutenir les structures dans une logique de confiance, de simplification et de responsabilité partagée.

12. Comment pensez-vous favoriser le développement et la professionnalisation de jeunes compagnies sur le territoire de votre collectivité ?

Le développement des jeunes compagnies s'inscrit dans notre politique globale de structuration de la filière culturelle, dont l'objectif est de renforcer la résilience, l'indépendance et la diversité de l'écosystème métropolitain. Il s'agit d'accompagner les acteurs, notamment émergents, vers des modèles économiques plus robustes et une meilleure mutualisation des ressources.

Nous soutenons des structures d'accompagnement professionnelles afin d'aider les équipes en voie de professionnalisation à se structurer, à diversifier leurs financements et à consolider leur gestion. Une instance de coordination animée par la Métropole permet également d'améliorer la lisibilité et la complémentarité de l'offre d'accompagnement sur le territoire.

Par ailleurs, les appels à projets dédiés aux équipements culturels partagés et à l'amorçage de nouveaux services ont permis de soutenir des lieux mutualisés, des emplois partagés et des dispositifs facilitant l'accueil en résidence et la diffusion.

Enfin, le renforcement de la politique de diffusion du spectacle vivant élargit les possibilités de programmation sur l'ensemble du territoire, offrant aux équipes émergentes davantage d'opportunités de diffusion dans des cadres professionnels.

Pour le prochain mandat, nous poursuivrons cette logique en consolidant les conventions pluriannuelles, en renforçant la mutualisation et en veillant à mieux articuler accompagnement, diffusion et résidences afin de sécuriser les trajectoires des jeunes compagnies et de favoriser leur inscription durable dans l'écosystème métropolitain.

13. Comment pensez-vous aider au développement de l'ingénierie et des subventions spécifiques pour aider les lieux et les artistes à maîtriser leur consommation d'énergie et de ressources (chauffage, éclairage, transport des artistes et des publics, matériels scéniques) ?

La transition écologique est un axe structurant de notre politique culturelle depuis 2020, avec l'inscription explicite de l'écoresponsabilité dans la stratégie culturelle métropolitaine. Nous avons fait le choix d'une approche pragmatique et progressive, fondée sur l'accompagnement plutôt que la contrainte.

Nous avons développé un outil de bilan carbone spécifiquement adapté aux acteurs culturels, mis gratuitement à disposition sur le site acteursculturels.grandlyon.com. Cet outil permet de quantifier les émissions liées à l'énergie, aux transports des équipes artistiques, à l'alimentation, aux achats ou encore aux déchets, afin d'identifier des leviers concrets de réduction.

Constatant que l'outil seul ne suffisait pas, nous avons lancé avec la Ville de Lyon la promotion Culture Climat qui, chaque année, accompagne entre 10 et 15 structures volontaires à travers des temps collectifs et un suivi individualisé pour construire un plan d'action transition écologique. Depuis 2023, plus de 40 structures – théâtres, festivals, musées, conservatoires, compagnies – ont été formées.

Au-delà de l'ingénierie, nous mobilisons nos leviers métropolitains : mobilité des publics, gestion des déchets, énergie, achats responsables, économie circulaire. La politique de

structuration de la filière intègre également la mutualisation logistique et le réemploi comme outils de réduction des coûts et des impacts environnementaux.

Pour le prochain mandat, nous poursuivrons cette logique en consolidant l'accompagnement collectif, en facilitant l'accès aux ressources techniques et en veillant à ce que les dispositifs de soutien prennent en compte les investissements nécessaires à la transition. L'objectif est clair : accompagner les lieux et les artistes dans une trajectoire mesurable et réaliste de réduction de leur empreinte environnementale, sans fragiliser leur modèle économique.

14. En application de la loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 7 juillet 2016), comment pensez-vous favoriser le concertation et la co-construction de la politique culturelle de votre collectivité avec les des représentants de chacun des acteurs concernés – organisations professionnelles, acteurs associatifs, structures culturelles...?

La co-construction est au cœur de notre stratégie culturelle qui a inscrit l'ambition métropolitaine dans une logique partenariale forte avec les communes et les acteurs culturels. Ce mandat a été marqué par un renouveau des relations avec les 58 communes à travers les Conférences territoriales des maires et la mise en place de commissions culture territoriales.

La politique de diffusion du spectacle vivant est emblématique de cette méthode : enveloppe répartie selon des critères objectifs, responsabilité partagée dans l'affectation des moyens, émergence de projets intercommunaux construits collectivement. Cette logique a permis de développer des habitudes de travail intercommunales durables et des coopérations concrètes entre élus, services et opérateurs culturels.

Les premières Rencontres métropolitaines Culture et Territoire en juillet 2025 ont constitué une étape supplémentaire : plus de 65 représentants de 41 communes et une trentaine de structures culturelles réunis pour dresser un bilan partagé et créer des ponts entre équipements métropolitains et projets locaux. Cette journée a permis d'articuler retours d'expériences territoriaux et perspectives de coopération, dans un format favorisant le dialogue direct.

Par ailleurs, la politique de structuration de la filière s'appuie sur une coordination animée par la Métropole réunissant les principales structures d'accompagnement professionnelles, afin de favoriser l'interconnaissance, la complémentarité et l'adaptation continue des dispositifs de terrain. Cette méthode de travail a également guidé nos choix budgétaires lors des restrictions de 2025, élaborés en concertation avec les partenaires pour garantir un atterrissage viable pour les structures.

Pour le prochain mandat, nous voulons renforcer les espaces de dialogue en les rendant plus réguliers, plus lisibles et plus transversaux. L'objectif est d'aller au-delà de la consultation ponctuelle pour inscrire la concertation dans la durée, en association organisations professionnelles, lieux indépendants, équipements structurants et collectivités à l'élaboration et à l'évaluation de nos politiques culturelles.